



FORMULAIRE

CERTIFICAT DE PRE-INSCRIPTION SCOLAIRE

Vous résidez à Villerupt et souhaitez inscrire votre enfant dans une école de Villerupt

Votre enfant entre en maternelle à la rentrée scolaire (Obligation scolaire dès 3 ans).

Votre enfant entre en CP à l'école FERRY.

Votre enfant est nouvel arrivant dans la commune de Villerupt.

Votre enfant bénéficie d'une dérogation scolaire.

Vous devez renseigner le certificat de pré-inscription scolaire.

ANNÉE SCOLAIRE :

COMMUNE DE RÉSIDENCE (à préciser) :

NOM de l'enfant	
Prénom de l'enfant	
Date et lieu de naissance	

CADRE RÉSERVÉ AUX PARENTS

ANNÉE SCOLAIRE :

Vous pouvez retirer ce certificat auprès du Service Enfance/Enseignement ou l'imprimer directement sur le site internet de la Ville de Villerupt.

Vous pouvez adresser le certificat renseigné par mail enseignement@mairie-villerupt.fr ou directement auprès du Service Enfance/Enseignement.

Documents à joindre au certificat de pré-inscription :

- Livret de famille, une carte d'identité ou d'une copie d'extrait d'acte de naissance.
- Justificatif de domicile de moins de trois mois (facture téléphone, électricité...).
- Document attestant que l'enfant a reçu les vaccinations obligatoires pour son âge.
- Si nécessaire tout document attestant de la garde de l'enfant.

	Représentant légal 1	Représentant légal 2
NOM des parents		
Prénom des parents		
Adresse		
Code postal et Ville		
Tél.Domicile		
Tél.Mobile		
Email (obligatoire)		

En cas de séparation ou de divorce <i>(cocher la case correspondante)</i>			
Autorité parentale	Conjointe	Représentant légal 1	Représentant légal 2
Résidence principale			

MOTIF DU CERTIFICAT DE PRE-INSCRIPTION :

- Mon enfant entre en maternelle à la rentrée scolaire
 Mon enfant entre en CP à l'école FERRY
 Mon enfant est **nouvel arrivant dans la commune de Villerupt**
 Mon enfant **bénéficie d'une dérogation scolaire pour la rentrée scolaire**

DATE DE LA DEMANDE DE CERTIFICAT DE PRE-INSCRIPTION :

SIGNATURE DES PARENTS :

CADRE RÉSERVÉ A LA COMMUNE DE VILLERUPT

ANNEE SCOLAIRE :

ECOLE D'AFFECTATION (conformément à la sectorisation scolaire) :

DATE ET SIGNATURE :

Véronique GUILLOTIN,
Maire,
Conseillère régionale Grand Est.

Le Service Enfance/Enseignement vous adresse par mail ainsi qu'à l'école d'affectation la copie du certificat de pré-inscription scolaire.

Vous devez ensuite vous présenter dans l'école de rattachement de votre enfant munis du certificat de pré-inscription signé du Maire et de ses pièces jointes pour que le Directeur d'Ecole procède à l'admission de votre enfant.

Vous devez vous référer aux dates de pré-inscriptions et d'inscriptions scolaires fixées par école sur le site de la Ville de Villerupt.